• Agriculture, Environnement et Cadre de Vie

SAS SACPA : reconduction de contrat – fourrière animale
A l'unanimité, l'assemblée délibérante avalise le contrat SAS SACPA (1 790.64 € HT par an), avec effet au 1er janvier 2021.

• Communication, Intercommunalité

Intercommunalité : information(s) diverse(s)
Lors de la dernière séance du conseil municipal, il a été évoqué le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. A ce titre, les services communautaires ont informé l'ensemble des Communes membres que la date butoir du 1er janvier 2021 pour un transfert automatique de la compétence urbanisme est reportée au 1er juillet 2021.

Plan communal de sauvegarde : mise à jour
A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide et approuve la mise à jour du Plan communal de Sauvegarde de Plénée-Jugon – Ce dernier va être transmis aux services précités.

Si des communes souhaitent s'y opposer, elles devront prendre une délibération entre le 1er avril et le 30 juin 2021. Si la minorité de blocage n'est pas atteinte, alors Lamballe Terre & Mer sera compétente automatiquement au 1er juillet 2021.
Cette mesure fait suite au Journal Officiel du 15 novembre dernier dans lequel est paru le report de l'échéance concernant le transfert automatique de la compétence urbanisme (article 7).

• Questions diverses

Aucune question diverse n'a été transmise dans le délai des 48h avant la séance comme le stipule le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Mme Sabrina PRESSE informe l'assemblée présente qu'au vu de la crise sanitaire, les traditionnels repas et goûter offerts aux aînés ruraux n'ont pas eu lieu. A ce titre, il a été décidé d'offrir un repas à emporter. Cela va s'effectuer en partenariat avec les commerces plénéens. Tous les élus souhaitant participer à cette manifestation (préparation et distribution) sont les bienvenus.
Les résidents du foyer logement et de l'EHPAD, quant à eux, se verront offrir, par les élus, une boîte de chocolats raffinés. ■

Consultez l'ensemble des délibérations du conseil municipal sur le site internet de la commune www.plenee-jugon.fr ou en mairie

Date des prochains Conseils Municipaux: Jeudi 21 janvier à 20h00, Jeudi 18 février à 20h00, Jeudi 11 mars à 20h00, Jeudi 25 mars à 18 h 30 (budget général et budgets annexes)

Permanences groupe de l'opposition « Plénée-Jugon Nouvelle génération » de 9h30 à 12h en mairie :
- Samedi 09 janvier : Anne HERVE
- Samedi 06 février : Hélène DUQUENNE
- Samedi 06 mars : Roland LUCAS ■

[Urbanisme et Etat civil (octobre à décembre)]

- 10 déclarations préalables et 5 permis de construire
- 9 Naissances / 7 Décès / 2 Mariages

[MONDE ECONOMIQUE : du nouveau dans la commune]

Pizzeria du mené « Rue du Mené » : Pizzeria à emporter, cave et bar. Vendredi/samedi/dimanche 17h30-22h00. Tél : 06 03 82 85 41

[Nouvelle gamme tarifaire de ligne de car]

[Nouvelle gamme tarifaire des lignes de car BreizhGo]
Toutes les informations sur www.breizhgo.bzh

BREIZHGO
Le réseau de transport public 100% Bretagne

[Calendrier des pompiers]

Compte tenu de la situation exceptionnelle que nous traversons, l'amicale des sapeurs pompiers de Plénée-Jugon a décidé de modifier la traditionnelle «tournée des calendriers».
De ce fait, le passage dans les communes se fera d'une manière différente cette année.
En effet, les pompiers (en tenue) seront à la disposition de la population de la façon suivante :
les 16, 17, 18 , 21, 22, et 23 décembre (de 16h30 à 19h) à la caserne des Sapeurs Pompiers , Samedi 19 (de 10h à 19 h) et dimanche 20 (de 8h à 13h), A la caserne des Sapeurs Pompiers, parking salle des fêtes et parking de la mairie

Enfance / Jeunesse

[Pass culture]

Le Pass Culture est un dispositif d'encouragement à la pratique culturelle pour les jeunes de 18 ans mis en place par le ministère de la Culture.

Le principe :

Pour le jeune :
A partir d'aujourd'hui, chaque jeune de certains départements, dont les Côtes d'Armor, du jour de ses 18 ans et jusqu'à la veille de ses 19 ans, peut disposer d'une application sur son smartphone qui lui permet de géolocaliser des offres culturelles gratuites ou payantes, et de bénéficier d'un crédit de 500€.
Ce crédit est utilisable pour de la billetterie, des pratiques artistiques, des visites, des biens matériels (limite de 200€), des biens numériques (limite de 200€), des rencontres,une inscription en bibliothèque...

Pour la structure :
Sont concernés les services publics, les associations, les commerces...
Elle crée son espace grâce à une adresse mail, un mot de passe, son n° SIREN et un RIB sur le site www.pass.culture.fr
Elle crée un lieu et un objet (=événement) en renseignant la date, le public, la jauge, le prix...

La réservation :
Le jeune, grâce à son application, réserve sa place pour un événement ou une pratique ou un bien. Il reçoit alors une contremarque.
La structure reçoit un mail avec cette même contremarque, qu'elle doit rentrer dans le «guichet» du site.
Tous les 15 jours, un virement est fait sur le compte de la structure. Il n'y a pas de facture à envoyer. Un document à télécharger sur son espace pro sert de document comptable.

Lamballe Terre et Mer

[Mobilités rurales]

Avis aux séniors !
Enquête sur la mobilité des personnes âgées en milieu rural
En partenariat avec l'agglomération de Lamballe Terre & Mer, des étudiants de l'École Supérieure d'Ingénieurs de Rennes mènent un projet dans le but d'améliorer la mobilité des personnes âgées et ainsi réduire leur isolement en milieu rural.
Vous trouverez dans ce bulletin le questionnaire à retourner avant le 15 janvier directement dans le hall de la mairie dans une boîte ou par courrier à :
Lamballe Terre &Mer
Service Mobilités
41 rue Saint-Martin – BP 90456 – 22404 Lamballe-Armor Cedex
Merci pour votre participation ■

Expression du conseil municipal

[L'opposition]

Chers plénéennes et plénéens,

En cette période si particulière de crise sanitaire, nous souhaitons souligner l'importance et la qualité du travail des agents de service public de la Mairie qui a dû et su adapter ses missions au contexte.
Une pensée toute particulière aux agents du CCAS dont le travail est si précieux auprès de nos aînés, emploi où il faut savoir allier humanisme et gestes barrières. A l'occasion de leur départ, nous remercions chaleureusement Madame MARTINEAU, directrice de l'EHPAD et du foyer logement, ainsi que Monsieur LE LOËT, au service comptable et adjoint de direction, pour leur travail pleinement accompli. Nous leur souhaitons une pleine réussite dans leur futur nouveau cadre de travail.
Notre équipe a à cœur de soutenir tout acte visant à récompenser l'effort accompli par les agents territoriaux. Plus largement, nous soutenons toutes actions qui pourraient venir en aide à nos commerçants, tellement fragilisés.
Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année. L'occasion de retrouver famille et amis, de recréer du lien social, toujours dans le respect des gestes barrières, absolument essentiels à la protection de chacun et pour endiguer ce virus qui bouleverse tant notre quotidien. Prenez soin de vous et de vos proches. ■

L'équipe de l'opposition

[La majorité]

Belles Fêtes de Fin d'année

Madame le Maire et les Elus de la Majorité souhaitent que chacune et chacun d'entre vous puisse passer Noël en famille malgré les contraintes de la crise sanitaire.
Que l'année 2021 nous laisse espérer des jours meilleurs nous permettant de nombreuses rencontres de convivialité.
Nous pensons plus particulièrement à nos commerçants, un grand nombre d'entre eux ayant subi des fermetures administratives et beaucoup d'autres dont l'activité est très perturbée.
Une année 2020 bien anxiogène.
La cérémonie des vœux prévue le 8 janvier est annulée, à notre grand regret.
Nous reviendrons vers vous fin janvier avec un bulletin semi-annuel «Plénée-Jugon retour en images», rétrospective des quelques mois de notre mandat. ■

Très cordialement

L'équipe de la Majorité

Agenda

Sous réserve des consignes sanitaires gouvernementales

Distribution alimentaire secours populaire : Vendredi 8 et 15 janvier, 5 et 19 février

Cinéma (Salle l'Escapade)

« sous réserve des conditions sanitaires »

«Aïlo» (tout public): mardi 19 janvier à 20h00 et mercredi 20 janvier à 14h00

«Mon bébé» (tout public): mardi 16 février à 20h00 et mercredi 17 février à 14h00

«Chamboultout» (tout public): mardi 23 mars à 20h00 et mercredi 24 mars à 14h00

Port du masque obligatoire et se munir d'un stylo

Directeur de publication :
Suzanne BOURDÉ, Maire
Crédit photo :
Mairie de Plénée-Jugon, Ouest France, Lamballe Terre et Mer
Impression : Imprimerie Guivarch, Plérin

Plén'infos

• Décembre 2020 > N°3 •

Vie de la commune

[Retour sur le conseil municipal du 22 octobre]

Étaient présents : Suzanne BOURDÉ, Véronique BOUVET, Sabrina PRESSE, Baptiste CHAUVEL, Bernadette CHIPOT, Colette CORNILLET, Emilie DANIEL, Hélène DUQUENNE, André GÉNIEUX, Marie-Noëlle GOINGUENET, Olivier GOURDEL, Anne HERVÉ, David L'HOMME, Roland LUCAS, Stéphane MACÉ, Delphine PRIÉ, Michel ROUVRAIS, Gérard SAMSON et Flavien TRAVERS.

Secrétaire de séance : Mme Colette CORNILLET

Date de convocation : 16.10.2020

Nombre de conseillers en exercice : 19 / Présents : **19** / Votants : **19** ■

• Préambule

Madame le Maire a donné lecture du courrier de M. Gérard LE CAM à l'assemblée délibérante quant à sa démission et de l'actualisation du tableau du conseil municipal en date du 10 octobre 2020.
Au vu de l'ordre du tableau du scrutin du 15 mars 2020 et après avoir été sollicité par Madame le Maire, M. Olivier GOURDEL, en date du 10 octobre 2020, a accepté de siéger au sein du conseil municipal et a pris ses fonctions de conseiller municipal ce même jour. ■

• Adoption du procès verbal de la séance précédente

Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal, le procès verbal de la séance du 17 septembre dernier.
M. Roland LUCAS demande d'apporter une précision quant au bail commercial du salon de coiffure. Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que l'intéressée n'a pas souhaité la rencontrer, par conséquent seul un rendez-vous téléphonique s'est déroulé. Un étalement des loyers dus a été mis en place.
N'ayant pas d'autres remarques particulières, le procès verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité. ■

• Conseil municipal

Conseil municipal – Règlement intérieur
A l'unanimité, l'assemblée délibérante a adopté le règlement intérieur. Ce dernier est annexé au procès verbal. ■

• Finances

Gîtes communaux : tarifs 2021
A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de ne pas appliquer d'augmentation de tarifs pour les gîtes communaux et décide de maintenir les tarifs 2020, pour l'année 2021.

Tarifs communaux 2021
A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de ne pas appliquer d'augmentation pour les tarifs communaux et décide de maintenir les tarifs 2020, pour l'année 2021.

Accueil périscolaire : tarifs 2021
A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide l'inscription de la commune dans l'appel à projet «automne 2020» ainsi que le projet d'implantation d'un pump track au sein de la zone de loisirs «Vallée de l'Arguenon» conformément au plan prévisionnel de financement
Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que ce dossier sera, à nouveau, présenté au conseil municipal pour valider le projet définitif. ■

• Bâtiments communaux

Ecole maternelle publique : réfection des toitures «toits plats»
A l'unanimité, l'assemblée délibérante retient l'offre de la société C.B.C.E (28 423.24 € TTC).

Cabinet médical : acquisition et pose de volets roulants
A l'unanimité, l'assemblée délibérante retient l'offre de la société RENAULT Menuiseries (7 017.60 € TTC). ■

• Éducation, Jeunesse, Loisirs et Petite Enfance

A.L.S.H. Eté 2018 et 2019 : frais de fonctionnement
A l'unanimité, l'assemblée délibérante avalise le montant des frais de fonctionnement liés à l'occupation de l'école maternelle publique «les Tilleuls» durant l'A.L.S.H. 1 538.00 € pour l'été 2018 et à 1 516.00 € pour l'été 2019 -A noter que le calcul a été fait au prorata du temps d'occupation et de la surface utilisée. la charge de la Communauté d'Agglomération de Lamballe Terre & Mer ■

• Voirie, Réseaux et C.T.C.

Syndicat Département d'Energie 22 : éclairage public - réfection d'un foyer
A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le projet d'éclairage public «Rue de la République – rénovation du foyer double F 676/677 » présenté par le syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 879.20 € (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).
Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui- ci bénéficiera du fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du S.D.E. 22 le 20 décembre 2019, d'un montant de 1 096.20€. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du S.D.E. 22.

G.R.D.F. : redevance d'occupation du domaine public – année 2020
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, il est demandé aux membres du conseil municipal d'adopter (ou non) les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz et d'acter les redevances dues de 457,00€
A l'unanimité, l'assemblée délibérante adopte les propositions de G.R.D.F. indiquées ci-dessus dans le cadre de la redevance d'occupation du domaine public.

Création de pont d'accès : conditions de mise en œuvre
Dernièrement, la collectivité a été saisie d'une demande concernant la création d'un pont d'accès pour une exploitation agricole. Cette même demande peut également être effectuée par un particulier afin d'accéder à son habitation (principale comme secondaire).
A l'unanimité, l'assemblée délibérante entérine les conditions de mise en œuvre d'un pont d'accès
- Demande de création d'un pont d'accès par le propriétaire intéressé (agriculteur ou particulier),
- Création d'un pont de 6 m minimum et 9 m maximum,
-Achat des buses à la charge du demandeur (propriétaire),
-Pose des buses à la charge de la commune.
En amont, l'adjoint à la voirie vérifiera la faisabilité des travaux.

Centre technique communal : acquisition d'un nouveau véhicule
A l'unanimité, l'assemblée délibérante:
-Décide d'acquérir un caisson isotherme de 1000 l (3 535.00 € HT) via la société THERMO King,
-Mandate le groupe de travail correspondant pour aller visualiser 2 véhicules proposés (garages RENAULT et BREIZ Auto),
-Autorise Madame le Maire à signer les bons de commande correspondants.

Centre technique communal : vente de matériels
A l'unanimité, l'assemblée délibérante retient l'offre de Mme Morgane LEFORT pour l'acquisition du poulailler au prix de 100€ et l'offre de la SARL Moulin de l'Arguenon pour l'acquisition de la hotte de la salle polyvalente au prix de 100€.

Voirie communale: mise à jour du recensement pour D.G.F. 2021
A l'unanimité, l'assemblée délibérante avalise la nouvelle longueur de voies communales, à avoir 141 210 ml, et ce, au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement 2021.

Voie sans issue «le Rochahut»:
Information
La commune a été saisie d'une demande de signalétique quant à la circulation au lieu-dit «le Rochahut». Il est constaté que des usagers de la voie communale s'engagent sur ce tronçon alors que celui-ci aboutit à un chemin d'exploitation.
Pour éviter des manœuvres notamment pour les camions, un panneau «voie sans issue» va être implanté à l'amorce de cette voie. En parallèle, cette décision va faire l'objet d'un arrêté municipal permanent. ■

• Urbanisme, habitat et aménagement du bourg

Rue du Bêle : numérotation des parcelles
A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide les numérotations et les dénominations des parcellaires
Parcelle AH n° 397 12, rue du Bêle
Parcelle AH n° 398 10, rue du Bêle
Parcelle AH n° 399 4 bis, rue de l'Abbaye

Rue du Bêle: mise en vente des terrains communaux
Les travaux d'aménagement de la rue du Bêle sont achevés ainsi que l'ensemble des bornages incluant 3 terrains communaux viabilisés, référencés comme suit:
Parcelle AH n° 397 d'une superficie de 316 m² - 12, rue du Bêle
Parcelle AH n° 398 d'une superficie de 544 m² - 10, rue du Bêle
Parcelle AH n° 399 d'une superficie de 439 m² - 4 bis, rue de l'Abbaye
A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de mettre en vente les terrains communaux précités au prix de 40€ le mètre carré et aux conditions fixées: retenir l'étude notariale suivant le choix de l'acquéreur. Autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement, Mme Marie-Noëlle GOINGUENET, à signer les actes de vente correspondants. Restera à la charge de l'acquéreur les frais de raccordement aux réseaux publics.
A noter que la vente s'effectue dans l'ordre d'arrivée des demandes d'acquisition.

Taxe d'aménagement 2021
A l'unanimité, l'assemblée délibérante maintient la taxe d'aménagement au taux de 1% ainsi que les conditions d'exonérations totales: Les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable et les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m², avec effet au 1er janvier 2021. ■

• Agriculture, Environnement et Cadre de Vie

Commune de Plénée-Jugon: enquêtes publiques déclassement / aliénation VC et C.R.
En date du 13 octobre dernier, Madame le Maire de la commune de PLÉNÉE-JUGON a pris un arrêté portant ouverture des enquêtes publiques préalables au déclassement:
- d'une partie de la voie communale n°81, sis «Croix Cocault» desservant sur la propriété de M. Raymond GUÉRIN de la voie communale n° 81,
- d'une partie du chemin rural n°129, sis «Pellan Beaujot» desservant sur la propriété de M. Maxime CRETTE et Mme Alison POILDEVIN-WEBER,
- d'une partie du chemin rural n°165, sis «Touche Sauvagère» desservant sur la propriété de M. Paul DE MARCELLUS et Mme Anne DE SAINT-AFFRIQUE

Les enquêtes publiques se sont déroulées du 9 au 25 novembre 2020.

Commune de Jugon-Les-Lacs C.N. : projet de modification simplifiée n° 2 du P.L.U.
A l'unanimité, l'assemblée délibérante émet un avis favorable quant au projet de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (secteur de Dolo) ■

• Communication, Intercommunalité

Jury d'Assises 2021 : tirage au sort
A l'unanimité, l'assemblée délibérante adopte le tirage au sort effectué par Madame le Maire comme suit: Mme COZIC Gaëlle, M. LECUYER Laurent, M. BABEL Kévin, M. LE BONGOAT Bruno, Mme RONXIN Sarah, Mme LE BOUVIER Jeannine

Intercommunalité : information(s) diverse(s)
M. L'HOMME informe l'assemblée délibérante que le Conseil Communautaire a modifié le nombre de représentants des Communes membres au sein des commissions communautaires. A ce titre, il est possible que 2 élus de la même commune siègent au sein d'une même commission communautaire.
Merci de faire part de vos souhaits à M. L'HOMME dans un délai raisonnable afin de transmettre les informations aux services concernés.■

• Cimetière

Cimetière : devis travaux reprises de concessions abandonnées
A l'unanimité, l'assemblée délibérante retient le devis des Pompes Funèbres GUEGUEN (6 240.00 € TTC)■

• Questions diverses

Association des Maires de France: solidarité - subvention exceptionnelle «tempête Alex»
A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide d'octroyer une aide exceptionnelle de 500 € à l'Association Départementale des Maires des Alpes Maritimes, et ce, au profit des sinistrés des vallées de la Vésubie et de la Roya.

Médecins généralistes
Suite à la précédente séance, M. LUCAS informe l'assemblée délibérante que les protocoles d'accord entre la Commune et les médecins généralistes (Dr ANANE et Dr MESRATI) ont été, à nouveau, remis à Madame le Maire. Ces derniers sont signés par chaque partie concernée.

Voirie
Il est confirmé à l'assemblée présente qu'en cas de dangerosité/incident constaté sur la voie publique, l'administré doit se diriger sa demande à l'accueil de la mairie. Ce dernier saisi les services correspondants (communaux ou départementaux). Cette procédure s'applique uniquement le samedi matin (9h à 12h).

Pôle santé – baux commerciaux
Mme GOINGUENET confirme à l'assemblée présente que l'ensemble des baux commerciaux vont être finalisés très prochainement. Cela concerne 3 professionnels de santé. L'ensemble des avenants, quant à eux, sont actés.

Communication:
il a été constaté une nouvelle organisation/distribution du bulletin municipal. Madame le Maire confirme que, dorénavant, les informations municipales prennent 2 formats: un bulletin d'information communal «Plén'infos» et le bulletin communal semi-annuel via une imprimerie. L'ensemble de ces supports de communication sont à disposition des concitoyens dans les commerces plénéens, après acceptation de leur part, à la mairie et à la médiathèque municipale.

Gestion de la crise sanitaire
Madame le Maire précise que suite à la circulation active du virus, des dispositions particulières ont été et vont être prises au vu des alertes de la Préfecture et de l'Agence Régionale de la Santé.

EHPAD
Mme Anne HERVÉ: Pourquoi ne pas avoir prévu la distribution des masques au niveau de la mairie plutôt qu'à l'EHPAD en cette période de crise?
Visites sur rendez-vous et fermeture des portes afin de limiter la circulation des publics. Quant aux masques à destination des personnes vulnérables: la Préfecture via les E.P.C.I. a distribué 744 masques jetables pour Plénée-Jugon – aucun listing – les masques sont à disposition des publics concernés au C.C.A.S. – L'adjointe aux affaires sociales précise qu'elle est en mesure de les distribuer durant ses permanences, à raison, de 4 masques par personnes. L'intéressée regrette qu'il ne s'agit pas de masques lavables et donc réutilisables.

Bénévolat au sein de l'EHPAD
Mme Anne HERVÉ s'interroge sur les dispositions prises pour permettre l'intervention des bénévoles dans l'EHPAD.
Cela répond à une demande de la directrice afin d'achever certains travaux de peinture notamment.

Séances de cinéma
suivi des directives préfectorales – port du masque obligatoire, nettoyage des mains avec du gel dans le sas avant de s'installer dans la tribune. Un siège libre entre chaque fratrie (1 fratrie est limitée à 6 personnes). Nombre maximum de personnes autorisées assises: 100. La station debout est interdite. La commune se réserve le droit d'annuler toute séance suivant l'évolution de crise sanitaire.■

[Retour sur le conseil municipal du 26 novembre]

Étaient présents: Suzanne BOURDÉ, Véronique BOUVET, Sabrina PRESSE, Baptiste CHAUVEL, Bernadette CHIPOT, Colette CORNILLET, Emilie DANIEL, Hélène DUQUENNE, André GÉNIEUX, Marie-Noëlle GOINGUENET, Anne HERVÉ, David L'HOMME, Roland LUCAS, Stéphane MACÉ, Delphine PRIÉ, Michel ROUVRAIS, Gérard SAMSON et Flavien TRAVERS.

Secrétaire de séance: Mme Emilie DANIEL

Date de convocation: 20.11.2020

Nombre de conseillers en exercice: 19 / Présents: **18** / Votants: **18** ■

. Préambule

Madame le Maire donne lecture de la lettre de démission, pour raison personnelle, de M. Olivier GOURDEL, et ce, à compter du 22 novembre 2020. Madame le Maire acte la décision de l'intéressé et en accusera réception par écrit.

• Adoption du procès verbal de la séance précédente

Mme Anne HERVÉ indique que la retranscription liée à sa question diverse n'est pas fidèle à ses dires. Ainsi, ses propos concernant l'intervention de bénévoles au CCAS ainsi que la distribution de masques n'ont pas été évoqués.

Madame le Maire en prend bonne note.
N'ayant pas d'autres remarques particulières, l'assemblée délibérante approuve, à l'unanimité, le procès verbal de la précédente séance. ■

• Finances

Assurances : reconduction de contrats
Les contrats d'assurance PROMUT-Protection Fonctionnelle et GROUPAMA arrivent à échéance le 31 décembre 2020 - La durée initiale des contrats précités était de 5 ans avec effet au 1er janvier 2014.
A l'unanimité, l'assemblée délibérante reconduit les contrats d'assurance précités et autorise Madame le Maire à signer les conventions correspondantes. ■

• Éducation, Jeunesse, Loisirs et Petite Enfance

Médiathèque municipale : acquisition de matériels informatiques
La société A.B.I. France, détentrice du parc informatique, a transmis un devis de 4641.80 € HT soit 5570.16 € TTC.
A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le devis précité émanant de la société ABI France
S'agissant de matériel durable, cette dépense sera inscrite en section d'investissement.

Conseil municipal des enfants : information
Les élèves de CM des écoles plénéennes ont procédé, en date du 17 octobre 2019, à l'élection des nouveaux membres du Conseil Municipal des Enfants (mandat septembre 2019 – septembre 2021): 9 élèves de l'école publique et 3 élèves de l'école privée.
Courant octobre 2020, deux membres du conseil municipal des enfants ont quitté leurs fonctions (déménagement et un enfant ne souhaite plus y participer).
A ce titre, trois nouveaux membres (2 ex aequo) ont intégré ledit conseil, à savoir: LABARRE Yanis – élève de CM2 à l'école privée Jeanne d'Arc - MAITREJEAN Enora - élève de 6ème collège public - GAUVAIN ROUELLE Lilwenn - élève de CM2 à l'école élémentaire publique
Les autres membres du C.M.E. sont: BOSSUET Amélie Ecole élémentaire publique CM1 - CACQUEVEL Louenn Ecole élémentaire publique CM2 - GUÉRIN Julie Ecole élémentaire publique CM2 - JÉGU Emilien Ecole élémentaire publique CM1- KERANTERFF Louise Ecole élémentaire publique CM1 - LEMAITRE Aénor Ecole élémentaire publique CM1 - MAHÉ Jules Ecole élémentaire publique CM2 - SAMSON-RICHARD Romane Ecole élémentaire publique CM1 - AURÉGAN Lucie Ecole privée Jeanne d'Arc CM2 - DUFOSSÉ Enora Ecole privée Jeanne d'Arc CM2 ■

• Voirie, Réseaux et C.T.C.

Programme voirie 2020 : travaux supplémentaires
Date du 6 octobre 2020, la société EUROVIA a été attributaire du marché public «programme voirie 2020» - Les travaux concernant la tranche ferme ont débuté le 9 novembre dernier.
A la demande de la collectivité, la société a présenté un devis pour le chantier n° 3 «la Brousse». Cela concerne la fourniture et la pose de bordures: Coût des travaux: 1 980.00 € HT soit 2 376.00 € TTC
A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le devis de la société Eurovia (2 376.00 € TTC)

L.T.M. : rapport annuel qualité/prix 2019 – service assainissement collectif
L'assemblée délibérante adopte le rapport «assainissement collectif 2019» transmis par les services communautaires. ■

• Urbanisme, habitat et aménagement du bourg

Droit de préemption urbain : rapport de Madame le Maire

Section	Rue ou lieu-dit	Superficie
ZP n° 440 et 442	2, La Ville au Prévost	391 m² - bâti
ZP n° 433	15, rue de Penthièvre	1 636 m² - bâti
AE n° 412	3, rue Pasteur	1 247 m² - bâti
YD n° 110	43, rue Capitaine de la Motte	1 536 m² - bâti

Rue du Bêle : vente d'un terrain communal
Mme Séverine MAILLEUX a fait une offre d'achat à la commune pour acquérir la parcelle cadastrée AH n° 397 sise «12, rue du Bêle» d'une superficie de 316 m² moyennant le prix principal de 12 640.00 €
A l'unanimité, l'assemblée délibérante avalise la vente de la parcelle communale AH n° 397 aux conditions ci-dessus.
A noter qu'en amont, le service des Domaines a été saisi pour estimer la parcelle précitée.

Affaire foncière : échange parcellaire
Lors de la précédente mandature, des négociations avaient été engagées entre la commune et M. et Mme Maurice PÉPIN quant à un échange parcellaire (378 m²) permettant ainsi de redessiner le parcellaire qui accueillera la seconde tranche du lotissement communal «les Rives de l'Arguenon ».
A ce titre et au vu des accords communs, il est demandé aux membres du conseil municipal d'entériner l'échange parcellaire aux conditions ci-dessous: La commune de Plénée-Jugon échange la parcelle AH n° 395 (378 m²) au profit de M. et Mme Maurice PÉPIN. Mr et Mme Maurice PÉPIN échange la parcelle AH n° 393 (378 m²) au profit de la commune. Les frais d'acte notarié sont à la charge de la commune. La rédaction de l'acte est confiée à l'étude notariale SCP AILLET, MORVAN, TESTARD.

Et le cas échéant, autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement Mme Marie-Noëlle GOINGUENET, première adjointe, à signer toutes les pièces afférentes à cette transaction.
A l'unanimité, l'assemblée délibérante entérine l'échange parcellaire entre M. Mme Maurice PÉPIN et la commune aux conditions précitées. ■